

SYSTÈME DE MÉRITE DE PVC

1. Patineur masculin de l'année - longue piste
2. Patineur féminin de l'année - longue piste
3. Patineur masculin de l'année - courte piste
4. Patineur féminin de l'année - courte piste
5. Prix du grand espoir – longue piste
6. Prix du grand espoir – courte piste
7. Plaques des "Championnat Canadien"
8. Prix John Hurdis
9. Administrateur de l'année
10. Officiel de l'année
11. Prix de l'excellence des officiels
12. Entraîneur masculin et féminin de l'année
13. Prix de l'excellence au niveau de l'entraîneur
14. Bourses commémoratives Peter-Williamson
15. Certificat d'excellence (de mérite) de PVC
16. Prix de la famille Gagné
17. Temple de la Renommée

Patineurs de l'année

Le comité de la haute performance de chaque discipline déterminera les gagnants de ces prix en prenant en considération toutes les performances au cours de la saison, soit en Championnat du monde, en Coupe du monde et en compétition nationale.

Prix de l'étoile montante

Les comités de haute performance de PVC (sur courte piste et sur longue piste)

choisiront une *étoile montante* au sein de leur discipline. Ce prix soulignera le rendement d'un athlète masculin ou féminin en voie de développement au cours de l'année écoulée. Si le patineur a présenté un rendement extraordinaire, le CHP peut recommander que le patineur reçoive le prix. Si, selon le CHP, il n'y a pas eu un rendement extraordinaire au cours de l'année écoulée, le comité peut recommander que le prix ne soit pas remis cette année.

Plaques des championnats canadiens

En 1974, monsieur R.T.F. Thompson de Victoria, C.-B., qui avait occupé le poste de vice-président de PVC de 1962 à 1966, présenta deux plaques pour être remis aux meilleures équipes provinciales/territoriales en longue piste et en courte piste au cumulatif de tous les championnats canadiens.

Plaque "Doreen-Ryan" - Championnats canadiens senior sur longue piste, championnat canadien junior sur longue piste et championnat canadien par catégorie d'âge sur longue piste.

Trophée "Pat-Underhill" - Championnat canadien ouvert sur courte piste et championnat canadien par catégorie d'âge sur courte piste

Les points requis pour l'obtention des trophées sont gagnés à l'occasion des finales (5-3-2-1) des catégories officielles des championnats canadiens telles que listées dans les Procédés et Règlements de l'Association.

Les associations provinciales/territoriales qui accumulent le plus de points reçoivent les plaques et les gardent pour l'année.

Les points accumulés au cours des courses à relais ne comptent pas.

Prix John-Hurdis - Bénévole exceptionnel

PVC a établi ce prix en 1982 pour souligner les nombreuses années de services exceptionnels rendus par John Hurdis, de Toronto, en patinage de vitesse amateur.

Ce prix, qui ne sera pas nécessairement présenté chaque année, sera remis pour souligner la contribution exceptionnelle de bénévoles au progrès du patinage de vitesse sur le plan national.

Le conseil d'administration choisira le récipiendaire en se basant sur les recommandations que lui aura fait parvenir le Comité des récompenses de PVC, à partir des suggestions originalement reçues.

L'administrateur de l'année

Tout membre de PVC qui a démontré une implication à long terme significative avec un club, une région, une association provinciale/ territoriale ou l'association nationale telle que démontrée par l'une des réussites suivantes:

- servi avec distinction sur l'exécutif d'un club, d'une association provinciale/territoriale ou nationale
- contribué avec distinction au développement général du patinage de vitesse au niveau d'un club, d'une association provinciale/territoriale ou nationale
- eu une application à long terme qui a mené à l'implantation réussie d'un nouveau programme à la base au niveau d'une association provinciale/territoriale ou nationale
- contribué avec distinction à un projet spécial qui a aidé à la croissance et au développement du patinage de vitesse

Une nomination par association provinciale/territoriale sera acceptée.

Officiel de l'année

Tout membre de PVC qui a démontré une implication à long terme significative avec un club, une région, une association provinciale/ territoriale ou l'association nationale comme officiel:

- tous les types d'officiels sont éligibles (juge, chronométrateur, starter, etc.)
- les membres du Comité de développement des officiels ne peuvent pas être mis en nomination

Prix d'excellence des officiels

Le prix d'excellence des officiels est accordé aux personnes qui ont apporté une contribution au sport du patinage de vitesse dans le rôle d'officiel. Le prix est remis en fonction de la démonstration de l'habileté à aider au développement des officiels dans le sport, des officiels novices à ceux de haute performance. Tout bénévole de PVC qui a démontré un engagement significatif au sein d'un club, d'une région, d'une association-membre ou de l'association nationale en tant qu'officiel, tel que démontré par ce qui suit :

- présente une image publique positive de l'officiel et du rôle d'officiel
- minimum de cinq ans d'implication
- certification Niveau 1

Entraîneur masculin et féminin de l'année

Tout membre de PVC qui a démontré une implication à long terme significative avec un club, une région, une association provinciale/ territoriale ou l'association nationale, comme entraîneur telle que démontrée par l'une des réussites suivantes:

- présente une image publique positive de l'entraîneur et de son rôle
- démontre un intérêt pour le développement complet de l'athlète: aide l'athlète à équilibrer ses besoins sportifs, sociaux et éducationnels et développe par le sport des habiletés de vie comme la confiance, la discipline personnelle et le respect
- démontre un engagement pour l'éducation des entraîneurs
- pleinement certifié au niveau 3
- contribue à l'avancement du sport en donnant des cours et des cliniques, en écrivant dans des publications, en faisant partie de comités, etc.
- démontre des habiletés organisationnelles et de planification
- atteint des améliorations mesurables des performances des athlètes/équipes

Les nominations seront acceptées de ceux qui travaillent de près avec les entraîneurs (e.g. dirigeants de club, athlètes, autres entraîneurs, parents).

Prix de l'excellence au niveau de l'entraîneur

Le Prix de l'excellence au niveau de l'entraîneur est remis à ceux qui ont fait une contribution au patinage de vitesse en tant qu'entraîneur. Le prix n'est pas remis en fonction des réussites des athlètes, mais plutôt sur l'habileté démontrée à aider au développement des athlètes et du sport, du terrain de jeu au podium. Tout bénévole de PVC qui a démontré un engagement notable avec un club, une association régionale, provinciale ou nationale en tant qu'entraîneur tel que démontré par :

- La présentation d'une image publique positive du rôle de l'entraîneur
- Certification complète de Niveau 1

Le Comité de développement des entraîneurs de PVC choisira jusqu'à trois récipiendaires chaque année.

Bourse commémorative Peter-Williamson

Le Conseil d'administration de l'Association canadienne de patinage de vitesse amateur a endossé unanimement l'établissement d'un fonds en fiducie à la mémoire de Peter Williamson.

Peter était très conscient de l'importance d'une bonne éducation. Il pensait que l'éducation et le sport peuvent se combiner de plusieurs façons; que les deux peuvent vraiment se stimuler l'un et l'autre.

Les bourses commémoratives Peter-Williamson, établi en mémoire de l'ancien directeur technique de Patinage de vitesse Canada, offriront **quatre** bourses annuelles à des patineurs méritoires.

Deux bourses seront données pour des membres de l'équipe nationale ou l'équipe de développement en courte piste et **deux** autres pour des membres de l'équipe nationale ou l'équipe de développement en longue piste **(décerné à un athlète masculin et à une athlète féminine).**

Critère de sélection

Les bourses devraient revenir à des athlètes qui;

1. combinent le mieux les performances athlétiques et scolaires
2. ont l'habilité de bien communiquer avec les entraîneurs et autres patineurs
3. montrent des qualités de meneurs et sont des modèles positifs pour les autres athlètes.

Les athlètes en nomination pour ces bourses seront classés par ordre et le nom des candidats en plus d'un deuxième choix seront soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le montant des bourses sera déterminé par le comité de sélection **basé sur un taux d'intérêt de 10% accumulé sur le montant capital du compte en fiducie.**

Si de l'avis du comité de sélection, lors d'une année, il est souhaitable qu'il y ait plus que deux bourses, le montant d'argent disponible peut être divisé, pas nécessairement de façon égale entre les récipiendaires.

Si au jugement du comité de sélection, il n'y a pas de candidat qui mérite les bourses lors d'une année, **le comité peut ne pas donner de bourse lors de cette année, et le montant disponible des bourses sera reporté à l'année suivante et attribué selon la discrétion des membres du comité.**

Si un des gagnants d'une bourse n'est pas membre de l'Association canadienne de patinage de vitesse amateur, la bourse devra être donnée au(x) prochain(s) candidat(s).

Le Conseil d'administration de l'Association canadienne de patinage de vitesse amateur a le droit de changer les termes de l'allocation des bourses si, à cause des conditions qui ont changé, il est nécessaire de le faire. Les modifications faites devront être conformes le plus près possible à l'intention exprimée par les donateurs lorsqu'ils ont établi ces bourses, soit d'honorer Peter Williamson et de reconnaître sa contribution au patinage de vitesse canadien en donnant des bourses en son nom à des athlètes méritoires et prometteurs.

Patinage de vitesse Canada peut verser une contribution de **2,000\$ par année ou selon le besoin jusqu'à ce que le capital est rejoint 30,000\$**

Comité de sélection

Le Conseil d'administration nommera le comité de sélection qui inclura:

- Mme Lori Derraugh, représentant les donateurs
- un membre du personnel d'entraîneur de l'équipe nationale ou espoir longue piste et courte piste
- un représentant des patineurs de l'équipe longue piste (nationale ou de développement) ou de l'équipe courte piste (nationale ou de développement)
- un représentant des associations provinciales/territoriales de l'Association canadienne de patinage de vitesse amateur
- le président l'Association canadienne de patinage de vitesse amateur ou son délégué

Les noms des gagnants seront annoncés à l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne de patinage de vitesse amateur.

Les Certificats d'excellence de PVC

John Hurdis, a établi en 1977 lorsqu'il était l'éditeur du RACER, "les certificats d'excellence du Racer" qui sont devenus en 1984 les certificats d'excellence de PVC

Ces certificats sont présentés annuellement afin d'honorer ceux qui auront contribué, d'une façon significative, au développement du patinage de vitesse dans l'un ou l'autre des domaines mentionnés ci-dessous:

- administration
- entraîneur
- officiel
- croissance et développement
- relations publiques
- commandites
- recherche
- projets spéciaux

Le comité des récompenses de PVC, qui a la responsabilité de déterminer les récipiendaires, sollicitera des recommandations de la part du conseil d'administration et des associations provinciales/territoriales.

Le prix de la famille Gagné

John V. Sands, ancien patineur de vitesse olympique, a établi ce prix qui fût présenté pour la première fois en 1996.

Ce prix, qui ne sera pas nécessairement remis à chaque année, sera accordé à une famille qui a fait une contribution exceptionnelle au développement du patinage de vitesse au Canada.

Toute association provinciale/territoriale de PVC peut soumettre une nomination pour ce prix. Les réalisations et qualifications de chaque membre de la famille mis en nomination devront être listées sur les formules de nomination fournies par PVC. Les formules de nomination doivent être soumises à PVC avant le 1er janvier de l'année où la famille en nomination peut recevoir le prix. On informera les gagnants et les associations provinciales/territoriales dans les deux mois si leur nomination est acceptée.

Le comité de sélection inclura le président de PVC ou son délégué, John V. Sands, représentant le donneur et le président provincial/territorial qui est membre de PVC depuis le plus longtemps.

Le prix de la famille Gagné sera présenté à la famille gagnante lors de l'Assemblée générale annuelle. Le prix sera une plaque qui sera gardé au bureau de PVC La famille gagnante recevra et gardera une réplique de la plaque.

Généralités

Le comité des récompenses de PVC est responsable de l'administration du programme des récompenses de PVC

Le comité est composé d'un président, nommé par le conseil d'administration, et de deux autres personnes de différentes régions du Canada, nommées par le président du comité.

À l'exception des "plaques des championnats canadiens", la présentation des récompenses se fera dans un contexte approprié lors de l'assemblée générale annuelle. Dans la mesure du possible, les récipiendaires devraient être présents.

TEMPLE DE LA RENOMMÉE

En 1965, les délégués à la 78^e Assemblée générale annuelle ont voté afin d'établir le Temple de la renommée de Patinage de vitesse Canada.

But

Le Temple de la renommée de Patinage de vitesse Canada a été établi afin d'honorer et de reconnaître les athlètes et les bénévoles qui ont apporté une contribution extraordinaire au patinage de vitesse au Canada et d'assurer que ces contributions

seront commémorées pour les générations à venir.

Les athlètes sont reconnus pour des titres nationaux et internationaux, des titres globaux de la Coupe du monde, des records du monde senior ou junior, des médailles du Championnat du monde senior ou junior, des médailles olympiques, le rôle de leadership qu'ils ont tenu et leurs contributions au patinage de vitesse au Canada.

Les bâtisseurs sont reconnus pour leur rôle de leadership à titre d'officiel ou d'entraîneur, la réalisation de leur vision à titre de cadres des organismes provinciaux, nationaux et internationaux, ou en tant qu'administrateur pour leur intendance des programmes locaux, provinciaux ou nationaux.

Soumission des nominations pour intronisation au Temple de la renommée

Chaque association membre de PVC a le droit de soumettre deux (2) noms annuellement pour fins de sélection au Temple de la renommée de PVC. Les réalisations et qualités de chaque candidat en nomination seront énumérées sur les formulaires de nomination fournis par PVC.

Les nominations devront comprendre, avec le plus de détail possible, toutes les réalisations pertinentes de la personne ou des personnes en nomination. La liste des réalisations devra s'appuyer sur une preuve documentaire. Tous les coûts entourant la nomination demeurent la responsabilité du proposant. La décision finale touchant l'admissibilité des athlètes, équipes et bâtisseurs sera prise par le Conseil d'administration selon les critères établis.

Les nominations doivent être soumises au Bureau national de PVC avant le milieu d'avril de l'année au cours de laquelle la personne en nomination doit être considérée pour fins d'intronisation. Les associations membres seront avisées par le Bureau national de PVC si leur candidat a été accepté pour fins d'intronisation au Temple de la renommée de PVC. Les personnes intronisées recevront un avis de leur intronisation dans un délai raisonnable avant l'AGA.

Classifications

Le Temple de la renommée de Patinage de vitesse Canada offre deux classifications.

1) Membres intronisés

L'honneur le plus élevé est conféré aux membres qui sont intronisés au Temple de la renommée, conformément aux réalisations et à un engagement à long terme, à la suite d'un processus de nomination et de l'approbation du Conseil d'administration. Une personne ne peut être intronisée qu'une seule fois.

2) Le Tableau d'honneur des réalisations athlétiques

Afin de reconnaître des réalisations athlétiques uniques exceptionnelles, les athlètes qui répondent à des critères spécifiques, tel que décrit dans la section U6-104, seront

inscrits dans le Tableau d'honneur des réalisations athlétiques. La même personne ou équipe peut être inscrite à plusieurs reprises pour différentes réalisations.

Membres intronisés

Les nominations pour fins d'intronisation au Temple de la renommée de Patinage de vitesse Canada peuvent être soumises dans deux catégories : athlètes et bâtisseurs.

1. Athlète

a) Tout patineur de vitesse ou toute équipe de patineurs de vitesse qui a démontré des succès à long terme et des qualités de leadership exceptionnels en patinage de vitesse. L'évaluation pour fins d'intronisation devrait se fonder sur les critères suivants, tout en utilisant cet ordre numérique à titre de guide :

1. Médailles olympiques
2. Records du monde
3. Présence aux Jeux olympiques et classement olympique obtenu
4. Médailles de championnat du monde
5. Médailles de coupe du monde
6. Médailles de championnat régional international
7. Titres de championnat national
8. Records nationaux
9. Prix de sport international ou national
10. Participation aux activités de PVC à titre de représentant des athlètes au sein du Conseil d'administration ou de comités.

Pour être admissible, un candidat doit démontrer des réalisations dans au moins deux des catégories précitées.

b) Une équipe se définit comme trois athlètes ou plus participant ensemble à la compétition sous forme de relais ou de poursuite. Une équipe est considérée comme étant la même en autant qu'elle est composée des mêmes membres. Seuls les membres qui ont patiné dans au moins une course seront reconnus comme membres de l'équipe. Les équipes seront identifiées selon l'année ou les années de compétition, l'épreuve ou les épreuves auxquelles elles ont participé et leur discipline. L'intronisation des équipes ne s'applique qu'à l'équipe de manière collective et non pas à ses membres individuels. Les noms des membres de l'équipe seront énumérés pour fins de dossiers.

c) Les nominations d'athlètes pour intronisation au Temple de la renommée peuvent se faire, le plus tôt, quatre années après que l'athlète a pris sa retraite de la compétition active.

d) Une équipe peut être nommée, le plus tôt, quatre années après la dernière compétition selon la même composition en tant qu'équipe.

2. Bâtitseur

- a) Toute personne qui a démontré un engagement à long terme significatif auprès de PVC et qui a apporté une contribution remarquable au développement de patinage de vitesse au Canada, à titre de cadre, d'administrateur, d'entraîneur ou d'officiel.
- b) Le nom du membre intronisé sera inscrit dans le secteur spécifique de contribution.
- c) Un seul bâtisseur peut être intronisé au Temple de la renommée par année.

Tableau d'honneur des réalisations athlétiques

Tout patineur de vitesse ou équipe de patinage de vitesse qui décroche une médaille d'or, d'argent ou de bronze lors des Jeux olympiques, décroche un titre de championnat du monde senior ou junior, décroche un titre global de la Coupe du monde, ou détient un record olympique, du monde junior ou senior officiellement reconnu, sera automatiquement inscrit au Tableau d'honneur du Temple de la renommée de Patinage de vitesse Canada.

Reconnaissance

Tous les candidats fructueux au Temple de la renommée de Patinage de vitesse Canada seront intronisés dans le cadre du Banquet de remise de prix lors de l'Assemblée générale annuelle de PVC et recevront un certificat de membre encadré à titre de membre du Temple de la renommée.

Les athlètes nommés au Tableau d'honneur des réalisations athlétiques seront honorés dans le cadre du Banquet de remise de prix lors de l'Assemblée générale annuelle de PVC après avoir décroché une médaille ou un championnat, et les détenteurs de record après la certification de leur record par l'Union internationale de patinage. Chaque personne recevra un certificat du Tableau d'honneur. Les membres d'une équipe recevront chacun un exemplaire du certificat d'équipe.

Attestation de réussite

Les noms de toutes les personnes intronisées au Temple de la renommée de PVC seront inscrits dans le manuel officiel de PVC sur une page distincte réservée aux personnes intronisées, y compris le nom, le lieu de résidence, l'année d'intronisation, le secteur de contribution et les réalisations spécifiques.

Les patineurs nommés au Tableau d'honneur des réalisations athlétiques seront inscrits dans le manuel officiel de PVC sur une page distincte, y compris le nom, le lieu de résidence, l'année de nomination et la réalisation spécifique.

Documentation relative au Temple de la renommée

Si les nominations sont fructueuses et acceptées pour fins d'intronisation au Temple de la renommée de PVC, les associations membres seront invitées à soumettre une photo papier ou une photo numérique de la personne intronisée et un bref sommaire des

réalisations de la personne intronisée.

Nouvelle soumission

Si une nomination n'est pas fructueuse, l'association membre peut soumettre de nouveau dans les années suivantes. Le Conseil d'administration peut demander à l'association membre de fournir des renseignements additionnels dans le cas d'une nouvelle soumission. Un candidat sera considéré selon un maximum de trois reprises par le Conseil d'administration.

Suspension ou expulsion du Temple de la renommée

Le Conseil d'administration de PVC peut, conformément au vote des deux tiers des directeurs présents lors de la réunion du Conseil d'administration, suspendre ou expulser toute personne intronisée au Temple de la renommée de PVC dont la conduite, selon l'avis exclusif du Conseil d'administration est telle ou a été de telle sorte à discréditer le Temple de la renommée de PVC.

Une demande de suspension ou d'expulsion de tout membre ou équipe intronisé peut être faite par tout membre de PVC. Cette demande doit être appuyée par une documentation confidentielle décrivant la preuve de discrédit de la personne ou de l'équipe en question. Le président initiera un processus d'examen de conduite tel que décrit dans la politique d'examen de conduite de Patinage de vitesse Canada. Le panel d'examen de conduite est responsable de présenter une recommandation au Conseil d'administration.

Aucun membre ne sera suspendu ou expulsé à moins que ledit membre n'ait reçu un avis de trente (30) jours par écrit concernant la réunion du Conseil d'administration en plus d'un énoncé de la nature de la plainte contre un tel membre. Le membre faisant l'objet de la plainte aura le droit d'assister et d'être entendu par le Conseil d'administration. Si après avoir entendu la personne intronisée ayant fait l'objet de la plainte, deux tiers des membres du Conseil d'administration votent pour l'expulsion du membre, le membre sera alors expulsé et par conséquent, cessera d'être un membre du Temple de la renommée. L'expulsion d'un membre fera en sorte que le nom de la personne sera rayé de la liste des personnes intronisées.

La décision du Conseil d'administration peut faire l'objet d'un appel en vertu du processus d'appel de PVC ou du processus de mode alternatif de règlement des conflits.

Révocation du Tableau d'honneur des réalisations athlétiques

L'inscription au Tableau d'honneur des réalisations athlétiques peut être révoquée si l'athlète est dépouillé du titre ou du record par l'ISU. Le nom de l'athlète sera rayé du Tableau d'honneur des réalisations athlétiques. L'athlète sera avisé par écrit de la révocation par le président de Patinage de vitesse Canada dans les 30 jours. La révocation peut faire l'objet d'un appel grâce au processus d'appel de PVC.

Révisé : 14 septembre 2009